

## *Département de la Haute-Vienne*

❖ *Commune de DOMPS*

### ***Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal***

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le quinze septembre deux mil vingt trois à 20 h 30, suivant convocation en date du huit septembre deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

***Étaient présents*** : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre,

***Membres excusés ayant donné pouvoir*** : Mr VERHLEST Eduard à Mr BOUTY Serge

***Membre excusé*** : Mr CHARIAL Nicolas

***Membres absents*** : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice

***Date de convocation du Conseil Municipal*** : 8 septembre 2023

***Secrétaire de séance*** : Mr MONTHEIL Jean Pierre

#### ***Délibération 2023/045 en date du 15 septembre 2023***

#### ***Candélabres : étude de devis et demande de subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL***

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa visite périodique de l'été 2022, le SEHV a transmis un diagnostic de l'état du parc d'éclairage public communal. Il est ressorti de cet état des lieux que « 42 foyers lumineux sur 52 sont en mauvais état » et qu'un « remplacement global des foyers du parc est préconisé. » Madame le Maire indique que compte tenu de la vétusté du parc et de la nécessité d'inscrire la commune dans une dynamique de réduction de sa consommation énergétique, un passage en LED de l'ensemble de l'éclairage public paraît opportun.

Madame le maire précise qu'une rencontre avait été organisée le 1<sup>er</sup> mars 2023 avec le SEHV pour échanger sur cette thématique. Elle rappelle qu'il avait été convenu que le conseil municipal prenne le temps d'étudier les différents types de candélabres et qu'un devis serait ensuite établi. Après étude, il apparaît que le candélabre de modèle *Vence* présente les caractéristiques techniques appropriées, qu'il est adaptable sur les mats existants et que son rapport qualité prix est intéressant.

Madame le maire présente la proposition du SEHV pour la modernisation de l'éclairage public par la mise en place de LED. Celle-ci s'élève à un montant de 32.690,77 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20230915-D2023-045-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023

**A l'unanimité, le conseil municipal décide**

- De retenir la proposition du SEHV pour un montant de 32.690,77 € HT pour la modernisation de l'éclairage public par la mise en place de LED.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette proposition.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la DSIL pour un montant de travaux estimés à 32.690,77 € HT.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 16 septembre 2023

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20230915-D2023-045-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023